



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2014 à 18 HEURES 30

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Nombre de Membre en exercice : 11  
Nombre de Membre présents : 7  
Nombre de votants : 9

*L'an deux mille quatorze, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.*

*Présents : M. CHABERT Gérard, M. CHAUFFARD Benoit, Mmes LANDRE Mélanie, NAULOT Patricia, MM. CHARLES Claude, MURER Alain, RENAULT Éric.*

*Absents excusés : M. AMIOT Bruno, M. BONTÉ Gérard*

*Mme BAGNARD Florence (donne pouvoir à M. RENAULT Éric)*

*M. CLÉRIOT Jean-Pierre (donne pouvoir à M. CHABERT Gérard)*

Le nombre de conseillers présents étant de sept, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme LANDRE Mélanie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 26.09.14 : Le Maire soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur MURER fait part au Conseil municipal que certains administrés trouvent l'affichage des comptes-rendus de conseil très tardif. Monsieur le Maire demande donc l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal ACCEPTE ce point supplémentaire.

## 1 – Approbation du compte-rendu.

Monsieur le Maire propose, afin de raccourcir les délais et ainsi répondre favorablement aux administrés, de saisir et envoyer le compte-rendu à chaque conseiller pour approbation. Au-delà de 15 jours, si aucun commentaire n'est formulé, le compte-rendu est considéré comme approuvé. Il sera diffusé et affiché aux différents points d'informations. Les conseillers signeront la feuille de présence lors du conseil suivant.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE ce procédé.*

## 2 – Schéma de mutualisation.

Monsieur Le Maire présente le questionnaire proposé par la CCAVM (Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan) relatif à la mutualisation de services. Le Maire énumère un à un les points.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉSAAPPROUVE ce questionnaire.*

## 3– ONF : délivrance de coupes de bois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAUFFARD, Premier Adjoint. Monsieur CHAUFFARD présente l'estimation pour la délivrance de la parcelle n°19. Il explique au Conseil municipal que les frais de garderie vont augmenter. A terme, la mairie ne pourra plus supporter ces coûts. Afin de compenser cette augmentation, il propose d'augmenter le prix du stère à 2,50 € (il est actuellement à 2 €).



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DÉCEMBRE 2014 à 18 HEURES 30**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ACCEPTE cette délivrance et cette augmentation à partir des affouages de 2014.*

**4- Procédure de révision des statuts de la CCAVM.**

M. le Maire fait part au Conseil municipal que la CCAVM (Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan) propose une procédure de révision de ses statuts. Cette révision consisterait à transférer les compétences « gestion des crèches » et « offices de tourisme ».

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal REFUSE la révision des statuts de la CCAVM.*

**5 – Questions et informations diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le responsable du projet de pâturage sur les Beustiaux à recontacter la mairie. L'ancienne municipalité avait accordé le projet sur la commune mais il serait préférable de reprendre le dossier en main et de délibérer à nouveau. Monsieur RENAULT demande le report de cette décision compte-tenu des absences de plusieurs conseillers. Ce point sera donc abordé lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire propose d'abattre le sapin près du lavoir car il détériore le mur et les abords du lavoir. Les dégâts pourraient s'accroître au fil du temps. Le Conseil municipal donne son accord.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 55



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 DÉCEMBRE 2014 à 18 HEURES 30**

CHABERT Gérard	CHAUFFARD Benoit	LANDRE Mélanie
NAULOT Patricia	CLÉRIOT Jean-Pierre <i>(donne pouvoir à G. CHABERT)</i>	BONTÉ Gérard <i>Absent excusé</i>
MURER Alain	RENAULT Éric	BAGNARD Florence <i>(donne pouvoir à E. RENAULT)</i>
AMIOT Bruno <i>Absent excusé</i>	CHARLES Claude	